

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 336

16 février 2010

SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	16082	Lion/Niagara Luxembourg II	16105
Amerac Holding S.A.	16103	Lux-Distri-Pharma S.A.	16082
Ariston Partners s.à r.l.	16128	Martinelli S.à r.l.	16083
Auchan International S.A.	16094	MG Naples Investor S.à r.l.	16093
Avenida del Mar S.A.	16124	Mortgage Backed Investments S.A.	16105
Balkinvest Holding S.A.	16096	Moventum Plus Aktiv	16122
Banque Coopérative Européenne S.A. ...	16102	Mozaica Luxco	16103
BL Fund Selection	16121	Negus Immo S.A.	16126
Capelli Coiffure S.à r.l.	16123	Octo Property S.A.	16098
CCP Holdings II - End S.à r.l.	16096	Olmscheider Bau s.à r.l.	16082
Cedobar 2 S.à r.l.	16083	Pareturn	16104
Cedobar 2 S.à r.l.	16083	Pléiade	16120
Chauffage Sanitaire Barthel S.A.	16082	Pro-Constructions S.A.	16122
Christal S.A.	16103	Provelux S.A.	16100
Claxon Participations S.A.	16123	Ravago Distribution S.A.	16094
Cofidilux	16120	Romabau Constructions S.à r.l.	16128
Construction Moderne et Classique VAL- VASORI S.à r.l.	16122	Sakara Holding S.A.	16102
Coralis S.A.	16096	Satofi S.A.	16095
Dory 4 S.à r.l.	16128	Schwan's European Holdings, S.à r.l.	16124
EPREC Investments S.à r.l.	16093	Signes S.à r.l.	16083
Ernst & Young Luxembourg	16095	Sky Ways Luxembourg S.A.	16127
E/Shelter S.à r.l.	16104	Stakotra International S.A.	16127
Euronica S.A.	16104	StepWorx, S.à r.l.	16123
European Institute for Commodities S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.	16097	Sybaris S.A.	16102
Fipop S.A.	16121	Umeco Overseas S.à r.l.	16084
Fortilux S.A.	16095	Wietor-Viandes	16100
G.T. Associates S.à r.l.	16093	Wincra Promotion S.A.	16083
Lenerz Putz S.à r.l.	16082	Wincra Promotion S.A.	16123

Chauffage Sanitaire Barthel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 107.565.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 Januar 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014432/10.

(100008123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lenerz Putz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.048.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 Januar 2010.

Hans Leick.

Référence de publication: 2010014435/10.

(100008130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Olmscheider Bau s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.281.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 Januar 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014436/10.

(100008132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lux-Distri-Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 131.805.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 novembre 2009

1. Les actionnaires acceptent à l'unanimité le changement de commissaire intervenu en date du 24 décembre 2008. Le commissaire actuel de la société est donc PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, et son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010014447/14.

(100007937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Les comptes consolidés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010014623/10.

(100008469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Martinelli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 91, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.030.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERELDANGE, le 18 janvier 2010.

MARTINELLI Sàrl, L-7240 BERELDANGE

Signature

Référence de publication: 2010014619/12.

(100008118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Wincra Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.493.

Le bilan au 16 juillet 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 18 janvier 2010.

WINCRA Promotion S.A., L-2610 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010014620/12.

(100008113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Cedobar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014624/10.

(100008466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Cedobar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014625/10.

(100008463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014626/10.

(100008457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Umeco plc, a public limited company duly formed and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, the United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number 00148635 (hereafter the "Appearing Company"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 30th, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Umeco Overseas S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital. Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-) represented by thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on April 1st and ends on March 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the thirteen thousand (13,000) shares have been subscribed by Umeco plc, prenamed.

All the shares have been fully paid by contribution in cash, so that the amount of thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-) by the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr. Douglas Robertson, born on November 1st, 1953, in Whiston (United Kingdom), and having his professional address at Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, the United Kingdom.

Category B Manager:

- Ms. Bénédicte Colleaux, born on October 13th, 1972, in Namur (Belgium), and having her professional address at 63-65 Route de Merl, L-2146 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 63-65 Route de Merl, L-2146 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same Appearing Company and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Umeco plc, une société anonyme constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, le Royaume-Uni, et enregistrée avec le registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00148635 (ci-après la "Comparante"), représentée par Mme Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre, 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que amendée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dettes, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés

de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Umeco Overseas S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à treize mille Livres Sterling (13.000,- GBP) représenté par treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommées respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action,

procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2011.

Souscription - Libération

Toutes les treize mille (13.000) parts sociales ont été souscrites par Umeco plc, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (13.000,- GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le notaire instrumentant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. Douglas Robertson, né le 1er novembre 1953, à Whiston (Royaume-Uni), et ayant son adresse professionnelle au Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- Mme Bénédicte Colleaux, née le 13 octobre 1972, à Namur (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 63-65 Route de Merl, L-2146 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 63-65 Route de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1759. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 08 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009157535/498.

(090191399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

EPREC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.806.

Il est à noter que le siège social de l'associée unique EPREC S.A. est désormais à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour EPREC Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014451/14.

(100008238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

MG Naples Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.966.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2007

Monsieur Gerhard GRAF a démissionné de ses fonctions de gérant.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MG Naples Investor S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014452/14.

(100008243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

G.T. Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.961.

Par la présente nous vous informons qu'à partir d'aujourd'hui la gérance de la société sous rubrique sera assumée par son seul et unique gérant la société ANAVI S.A. avec siège social 3, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué Mme Tzveta Kamenova. La société GT ASSOCIATES S.à.r.l sera dorénavant valablement engagée par la seule signature de son gérant unique ANAVI S.A.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour la GT ASSOCIATES S.à.r.l:

Signature

Référence de publication: 2010014453/14.

(100008539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Auchan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 73.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 9 octobre 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Henri MATHIAS, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 CROIX,
 - Monsieur Christophe DUBRULLE, Directeur Général, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 CROIX,
 - AUCHAN LUXEMBOURG, Société Anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée sous le n° R.C.S. Luxembourg B-0045515 et ayant son siège social 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,
- sont reconduits pour une période allant du 29 mai 2009 à l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

2. KPMG Audit, Société à responsabilité limitée, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé Réviseur d'Entreprises pour une période allant du 29 mai 2009 à l'assemblée générale statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour AUCHAN INTERNATIONAL
Signatures

Référence de publication: 2010014454/21.

(100008510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2009

- La démission du Commissaire aux comptes, la société VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, avec prise d'effet au 30 juin 2009, est acceptée.
- La société ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'entreprise, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée Commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme
RAVAGO DISTRIBUTION S.A.
B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO
Administrateur / Administrateur
- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP
- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 31st, 2009

- The dismissal of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L, Statutory Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, is accepted with effect on June 30th, 2009.
- The company ERNST & YOUNG S.A., Statutory Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is appointed as new Statutory Auditor in replacement of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à R.L., for a statutory term until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, December 31st, 2009.

For true copy
RAVAGO DISTRIBUTION S.A.
B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO
Director / Director
- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP
- / Permanent Representative

Référence de publication: 2010013970/33.

(100007104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 octobre 2009

- La cooptation de la société DMC S. à r. l. en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de la société DMC S. à r. l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme
FORTILUX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014456/16.

(100008500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 15 octobre 2009 que:

- 1) La démission de Michel Gauthier de son poste d'administrateur, avec effet au 9 septembre 2009, a été acceptée;
- 2) le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé comme suit, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010:

Réviseur d'entreprise

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010014458/19.

(100008497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Satofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 100.471.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange en date du 30 octobre 2009 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

A Bertrange, le 30 octobre 2009.

SATOFI S.A.
Signature

Référence de publication: 2010014461/16.

(100008492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Balkinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 56.239.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale
tenue extraordinairement à Bertrange en date du 14 janvier 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anciennement LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l.), avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

BALKINVEST HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2010014459/20.

(100008495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

—
*Décision circulaire du Conseil
d'Administration adoptée le 10 novembre 2009*

Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'Article 8 des Statuts de la Société, par voie circulaire et à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Chang-Kwon KIM, demeurant au 10-603, Sampoong Apt., 1685 Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Korea), en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour.

En qualité d'administrateur et de président, Monsieur Chang-Kwon KIM aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bong-Chul LEE / Min-Geun KIM / Gabriel JEAN / Chang-Kwon KIM

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Note: Une traduction anglaise suit. En cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Référence de publication: 2010014460/18.

(100008493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.773.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 décembre 2009

En date du 28 décembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Monsieur Gordon Morrison de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jeffrey Gelfand de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2010014469/23.

(100008377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

European Institute for Commodities S.à r.l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: Strassen,
R.C.S. Luxembourg B 150.613.

—
STATUTEN

Gesellschaftsvertrag der

European Institute for Commodities S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.

(„Gesellschaft“) in der Fassung vom 14. Januar 2010

zwischen

Herrn Heinz Roth, geboren am 30.11.1955 in Meßstetten, wohnhaft in Untergarten, 21, 78351 Ludwigshafen/Bodensee,
„Kommanditist“

und

European Institute for Commodities S.à r.l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 105.069, Firmensitz:
L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, Großherzogtum Luxemburg, „Komplementärin“.

§ 1. Firma, Sitz.

1. Die Gesellschaft hat die Rechtsform einer luxemburgischen S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple (Kommanditgesellschaft) unter der Firma "European Institute for Commodities S.à r.l. et Cie. S.e.c.s.".

2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Strassen, Großherzogtum Luxemburg.

§ 2. Errichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet und kann von jedem Gesellschafter ordentlich mit einer Frist von 14 Tagen zum Ende eines Geschäftsjahres, frühestens zum 31. Dezember 2010 gekündigt werden.

§ 3. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand ist der An- und Verkauf von Edelmetallen, Rohstoffen, Wertpapieren, NE-Metallen, Kapitalforderungen, Edelsteinen und anderen Waren für eigene Rechnung. Ferner die Verarbeitung von Edelmetallen, NE-Edelmetallen und Rohstoffen für eigene Rechnung.

§ 4. Geschäftsführung und Vertretung, Wettbewerbsverbot.

1. Zur Geschäftsführung und Vertretung (Verwaltung) ist ausschließlich die Komplementärin berechtigt und verpflichtet. Gegenüber Dritten ist die Komplementärin befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln. Die Komplementärin vertritt die Gesellschaft im Außenverhältnis.

2. Die Komplementärin und die Kommanditisten unterliegen keinem Wettbewerbsverbot.

§ 5. Gesellschafter, Kapitalkonten, Gesellschafterkonten.

1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 10.000,00 (zehntausend Euro), eingeteilt in 10.000 Anteile zu je EUR 1,00 (ein Euro).

2. Die Komplementärin erbringt eine Einlage in Höhe von EUR 2,00 (2 Anteile).

3. Herr Heinz Roth ist als Kommanditist am Stammkapital in Höhe von EUR 9.998,00 (= 9.998 Anteile) beteiligt.

4. Für die Gesellschafter werden folgende Gesellschafterkonten eingerichtet: Ein festes Kapitalkonto (Konto 1). Dieses Konto ist für die Beteiligung am Ergebnis und am Vermögen maßgeblich. Ferner ein Kapitalrücklagekonto, (Konto 2); hierauf werden die sonstigen Einlagen der Gesellschafter verbucht. Ferner ein sog. Gewinnrücklagenkonto (Konto 3) und ein Verlustvortragkonto (Konto 4). Die Einzahlungen in die Kapitalrücklage werden auf dem Konto 2 verbucht.

5. Des Weiteren wird für jeden Gesellschafter ein Verrechnungskonto (Konto 5) eingerichtet, über das sich der Zahlungsverkehr zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern vollzieht. Guthaben und Verbindlichkeiten auf dem Verrechnungskonto werden nur verzinst, wenn die Gesellschafter es einstimmig beschließen; in diesem Fall gelten die Zinsen im Verhältnis der Gesellschafter zueinander als Aufwand bzw. Ertrag.

6. Sämtliche Konten werden nicht verzinst.

7. Sämtliche Gesellschaftsanteile gewähren das Recht auf einen Anteil am Ergebnis und Gesellschaftsvermögen der Gesellschaft.

§ 6. Gesellschafterbeschlüsse, Gesellschafterversammlungen.

1. Gesellschafterbeschlüsse werden grundsätzlich mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Je EUR 1,00 des Konto 1 gewährt eine Stimme.
2. Die Beschlüsse der Gesellschaft werden in Gesellschafterversammlungen gefasst, die von der Komplementärin einberufen werden. Gesellschafterversammlungen finden grundsätzlich am Sitz der Gesellschaft oder einem Ort im Großherzogtum Luxemburg statt.
3. Gesellschafter können sich in der Gesellschafterversammlung durch eine dritte Person, auch durch einen anderen Gesellschafter, vertreten lassen.

§ 7. Geschäftsjahr, Ergebnis- und Vermögensverteilung.

1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft entspricht dem Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2009 endet, ist ein Rumpfgeschäftsjahr.
2. Die Beteiligung am laufenden Ergebnis sowie am Vermögen richten sich nach § 5.7. Die gesetzlichen Vorschriften über die Haftungsbeschränkung der Kommanditisten bleiben unberührt.
3. Ein Jahresfehlbetrag ist bis zur Höhe eines Guthabens dem Gewinnrücklagekonto (Konto 3) zu belasten. Soweit danach ein Jahresfehlbetrag verbleibt, ist er auf die Verlustvortragskonten (Konto 4) zu buchen. Ein Jahresüberschuss ist zunächst auf die Verlustvortragskonten zu buchen, bis diese ausgeglichen sind; der übersteigende Teil ist dem Verrechnungskonto (Konto 5) gutzuschreiben. Die Gesellschafter können abweichend hiervon eine Verbuchung auf dem Gewinnrücklagekonto (Konto 3) beschließen. Jeder Gesellschafter darf Guthaben auf dem Verrechnungskonto jederzeit entnehmen. Überziehungen des Verrechnungskontos bedürfen eines zustimmenden Beschlusses der Gesellschafter.

§ 8. Vergütungen. Die Komplementärin erhält für die Übernahme der unbeschränkten Haftung eine jährliche Vergütung in Höhe von EUR 365,00, die im Rumpfgeschäftsjahr 2009 zeitanteilig zu entrichten ist. Die Vergütung gilt im Verhältnis zur Gesellschaft bzw. den übrigen Gesellschaftern als Aufwand bzw. Ertrag. Der Komplementärin werden zudem sämtliche Aufwendungen im Zusammenhang mit der Geschäftsführung erstattet.

§ 9. Tod eines Kommanditisten.

1. Stirbt ein Kommanditist, wird die Gesellschaft mit seinen Erben fortgeführt.
2. Hat der verstorbene Gesellschafter letztwillig Testamentsvollstreckung angeordnet, so werden sämtliche Gesellschaftsrechte und -pflichten des verstorbenen Gesellschaftern von dem oder den Testamentsvollstrecker(n) bis zur Beendigung der Testamentsvollstreckung ausgeübt.

§ 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschaftern über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter. Eine Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

§ 11. Schlussbestimmungen.

1. Die mit der Errichtung des Gesellschaftsvertrages und der Eintragung der Gesellschaft verbundenen Aufwendungen aller Art trägt die Gesellschaft.
2. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte sich in dem Vertrag eine Lücke befinden, wird die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt werden. Anstelle der unwirksamen Bestimmung oder zur Ausfüllung der Lücke soll eine Regelung treten, die dem am nächsten kommt, was die Gesellschafter gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck dieses Vertrages gewollt hätten.

Strassen/Luxemburg, den 3 Dezember 2009.

European Institute for Commodities S.à r.l.

Heinz Roth

Référence de publication: 2010013790/89.

(100007273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Octo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 130.163.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OCTO PROPERTY S.A." (numéro d'identité 2007 22 21 460), avec siège social à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville, Résidence Caliméra, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.163, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1925 du 8 septembre 2007 et dont les statuts ont

été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Jean SECKLER, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2956 du 13 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud ZANDONA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société pourra en outre effectuer toutes opérations d'acquisition, de location ou de leasing de biens mobiliers, y compris la location de bateaux en général.»

2) Révocation de Messieurs Sébastien FAIZAND et Philippe SCHMIT comme administrateurs.

3) Nomination de deux nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Reconduction du mandat d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Armand STROHLE.

5) Révocation de la société à responsabilité limitée «MONTESQUIEU & ASSOCIES S. à r.l.» comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

6) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:
"La société pourra en outre effectuer toutes opérations d'acquisition, de location ou de leasing de biens mobiliers, y compris la location de bateaux en général."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Sébastien FAIZAND et Philippe SCHMIT comme administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) la société anonyme «MARLIN LUX S.A.», ayant son siège social à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.597;

b) la société anonyme «PROVELUX S.A.», ayant son siège social à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.596.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Armand STROHLE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée «MONTESQUIEU & ASSOCIES S.à r.l.» comme commissaire aux comptes et de lui donner décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée «CODEJA s. à r.l.», ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

16100

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ZANDONA, J.-M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4461. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010013860/76.

(100007315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Wiator-Viandes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 19A, rue de Haller.

R.C.S. Luxembourg B 95.186.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18.01.2010.

Produits de viande en gros

WIATOR-VIANDES

19A, rue de Haller

L-6312 Beaufort

CARLO WIATOR

Gérant

Référence de publication: 2010014345/16.

(100008022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Provelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 110.596.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROVELUX S.A." (numéro d'identité 2005 22 20 816), avec siège social à L-3403 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.596, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 128 du 19 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud ZANDONA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-3403 Dudelange, 10, rue de la Libération à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société

2) Révocation de Monsieur Gaston GRAAS comme administrateur et de Monsieur César BERTINELLI comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et décharge à leur donner.

3) Nomination de deux nouveaux administrateurs, respectivement administrateur-délégué et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Reconduction du mandat d'administrateur de la société "MARLIN LUX S.A."

5) Révocation de Monsieur Roger HEIDERSCHIED comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

6) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3403 Dudelage, 10, rue de la Libération à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: "Le siège social est établi à Alzingen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Gaston GRAAS comme administrateur et Monsieur César BERTINELLI comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer:

a) comme nouvel administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société Monsieur Hugues COGNON, gérant de société, né à Metz (France) le 4 octobre 1957, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 22, rue de Metz;

b) comme nouvel administrateur de la société, la société anonyme "OCTO PROPERTY S.A.", avec siège social à L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville, Résidence Caliméra, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.163.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de la société anonyme "MARLIN LUX S.A." jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Roger HEIDERSCHIED comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée "CODEJA s. à r.l.", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ZANDONA, J.-M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4460. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010013861/74.

(100007321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 4 janvier 2010 par SAKARA HOLDING S.A., la société a procédé au rachat de 1.759 actions, conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAKARA HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010014483/17.

(100008011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Sybaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009

Ratification de la cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur, élu lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008, en remplacement de Jean ARROU VIGNOD, démissionnaire.

Pour la société

SYBARIS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010014484/14.

(100008008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Banque Coopérative Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 48.007.

Wir teilen mit, dass Herr Rainer Stegmann, 151 Route de Luxembourg, L-9125 Schieren zum 31.12.2009 seine Funktion in der täglichen Geschäftsführung und als Mitglied des Verwaltungsrates der Europäischen Genossenschaftsbank S.A. beendet hat.

Der Verwaltungsrat der Europäischen Genossenschaftsbank S.A. hat mit Wirkung vom 01.01.2010 Herrn Klaus-Peter Bräuer, 4 Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen/Luxembourg als Mitglied des Verwaltungsrates und in die tägliche Geschäftsführung der Europäischen Genossenschaftsbank S.A. berufen.

Die Bestellung in den Verwaltungsrat gilt bis zur nächsten Generalversammlung die im Jahre 2010 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14.01.2010.

DZ BANK International S.A.

E. Spurk / B. Wagner

Référence de publication: 2010014485/18.

(100007994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

—
Extraits des résolutions et décisions prises par l'actionnaire unique en date du 15 janvier 2010

Il a été décidé de nommer:

- Monsieur Freddy DIEBOLD, né le 5 mai 1971, à Arras, France, avec adresse professionnel au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et

- Monsieur Merrick M. ELFMAN, né le 3 Avril 1958 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnel à 1033 Skokie boulevard, Suite 600, Northbrook, Illinois 60062 Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveau Gérant de la société, avec effet immédiat, pour un mandat à durée indéterminée.

En plus de Monsieur Kuy Ly ANG.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014486/19.

(100007972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Amerac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.535.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 09 décembre 2009, Monsieur Karim Van den Ende, demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg, a été désigné en qualité d'administrateur délégué de la société pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010014487/16.

(100007957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 janvier 2010

1. Les démissions de Messieurs Eric DELEPLANQUE, Hervé MOTTE et de la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ N.V. de leur mandat d'administrateur sont acceptées avec effet au 14 janvier 2010.

2. Monsieur Philippe DETAVERNIER, Directeur des Ressources et du Développement Société Auchan France, né le 29 juin 1955 à Saméon (France), avec adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, F - 59964 Croix, Monsieur Ghislain de MAUROY, Directeur du Contrôle de Gestion Auchan France, né le 18 octobre 1960 à Lyon (France), avec adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, F - 59964 Croix et Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, né le 20 mars 1962 à Réole, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2521 Luxembourg sont nommés administrateurs en leur remplacement.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2011.

POUR CHRISTAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014488/19.

(100007933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Euronica S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie Circulaire

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Olga RIEROLA FORCADA, avec effet au 30 novembre 2009, de son mandat d'administrateur de la société et ne prévoit pas son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4/12/2009.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

A RIEROLA FORCADA / P. PELASSA J. / RIEROLA PUIGSERINALLI

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014489/16.

(100007928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 08.09.2000

"Démission de deux administrateurs

Le Conseil d'Administration de Pareturn prend acte de la décision de Messieurs Charles Hamer et Jean-Michel Loehr de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles, à leur poste d'administrateur de la Société, respectivement à partir du 6 avril 2000 et 25 août 2000. Le Conseil décide de ne pas pourvoir à leur remplacement"

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2010014490/14.

(100008486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.501.

—
Extrait des minutes des résolutions des associés de la société pris le 23 décembre 2009

Lors d'une réunion des associés de la société E/SHELTER S.à r.l. ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Doeke van der Molen en tant que Gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2009;
2. De nommer Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société avec effet au 31 décembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010014491/16.

(100008400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.404,63.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.652.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 9 janvier 2009 référence L090003738.05, Monsieur Andreas Von Paleske a été mentionné en tant que gérant A de la société tandis que ce document aurait du mentionner Monsieur Francisco Javier Ferran Larraz, nommé le 9 août 2007, en tant que gérant de catégorie A de la société.

En outre, étant donné que Monsieur Richard Brekelmans a été nommé gérant B de la société par assemblée générale ordinaire des associés et non pas par l'assemblée extraordinaire des associés le texte de la réquisition doit être lu comme suit:

Décision de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 16 décembre 2008:

L'assemblée des associés décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société et de nommer Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 16 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suit:

- Francisco Javier Ferran Larraz: gérant de catégorie A
- Janet Dunlop: gérant A
- Johan Dejans: gérant de catégorie B
- Richard Brekelmans: gérant B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010014492/32.

(100008342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Mortgage Backed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.586.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mortgage Backed Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 15 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1306 of 21 December 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.586 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 5 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 322 of 12 April 2005.

The meeting was declared open at 6.46 p.m with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To acknowledge, approve and, to the extent necessary, confirm and ratify the waiver of the notice period in respect of the redemption of shares.

2 To acknowledge the redemption by the Company of 11,300 preferred equity stock certificates A as well as 10,800 preferred equity stock certificates B in accordance with the Company's articles of incorporation and with article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

3 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of eleven million nine hundred thirty-four thousand Australian Dollars (AUD 11,934,000.-) so as to reduce it from its current amount of eleven million nine hundred eighty-eight thousand euro (AUD 11,988,000.-) to fifty-four thousand Australian Dollars (AUD 54,000.-) following the cancellation of eleven thousand three hundred (11,300) preferred equity stock certificates A and of ten thousand eight hundred (10,800) preferred equity stock certificates B.

4 To fully restate the articles of incorporation of the Company, including inter alia the corporate object clause which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

5 To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the capital decrease herein above proposed.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolved to acknowledge, approve and, to the extent necessary, confirm and ratify the waiver by the relevant shareholders of the notice period in respect of article 7.4 of the Company's articles of incorporation to require written notice to be provided 10 Business Days prior to the redemption date regarding the redemption of the 11,300 preferred equity stock certificates A as well as 10,800 preferred equity stock certificates B.

Second resolution

The general meeting resolved to acknowledge the redemption by the Company of 11,300 preferred equity stock certificates A as well as 10,800 preferred equity stock certificates B in accordance with the Company's articles of incorporation and with article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Third resolution

The general meeting resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of eleven million nine hundred thirty-four thousand Australian Dollars (AUD 11,934,000.-) so as to reduce it from its current amount of eleven million nine hundred eighty-eight thousand euro (AUD 11,988,000.-) to fifty-four thousand Australian Dollars (AUD 54,000.-) following the cancellation of eleven thousand three hundred (11,300) preferred equity stock certificates A and of ten thousand eight hundred (10,800) preferred equity stock certificates B.

Fourth resolution

The general meeting resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, including the corporate object clause, which will from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Mortgage Backed Investments S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The Company's issued share capital amounts to AUD 54,000.- (fifty-four thousand Australian Dollars), divided into 100 (one hundred) ordinary shares, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares only.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well

as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of Directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by

him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgence is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the 21 March at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure. The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the twenty-second day of December of each year and ends on the twenty-first day of December of the following year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was closed at 7.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mortgage Backed Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1306 du 21 décembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.586 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 322 du 12 avril 2005.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.46 heures sous la présidence de Me Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Cédric BLESS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Prise d'acte, approbation et, si nécessaire, confirmation et ratification de la renonciation du délai de notification concernant le rachat d'actions.

2 Prise d'acte du rachat par la Société de 11.300 certificats d'actions privilégiées A et 10.800 certificats d'actions privilégiées B en conformité avec les statuts de la Société ainsi que conformément à l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de onze millions neuf cent trente-quatre milles Dollars Australiens (AUD 11.934.000,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions neuf cent quatre-vingt-huit milles Dollars Australiens (AUD 11.988.000,-) à cinquante-quatre milles Dollars Australiens (AUD 54.000,-) par annulation de 11.300 certificats d'actions privilégiées A et 10.800 certificats d'actions privilégiées B.

4 Refonte complète des statuts de la Société, en ce compris de son objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

5 Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a unanimement décidé de prendre acte, d'approuver et, si nécessaire, de confirmer et de ratifier la renonciation par les actionnaires respectifs du délai de notification de l'article 7.4 des statuts de la Société imposant un délai de notification de 10 Jours Ouvrables précédant la date de rachat concernant le rachat des 11.300 certificats d'actions privilégiées A et 10.800 certificats d'actions privilégiées B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre acte du rachat par la Société des 11.300 certificats d'actions privilégiées A et 10.800 certificats d'actions privilégiées B en conformité avec les statuts de la Société ainsi que conformément à l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze millions neuf cent trente-quatre milles Dollars Australiens (AUD 11.934.000,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions neuf cent quatre-vingt-huit milles Dollars Australiens (AUD 11.988.000,-) à cinquante-quatre milles Dollars Australiens (AUD 54.000,-) par annulation des 11.300 certificats d'actions privilégiées A et des 10.800 certificats d'actions privilégiées B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre complètement les statuts de la Société, en ce compris son objet social, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Mortgage Backed Investments S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-quatre milles Dollars Australiens (AUD 54.000,-) divisé en cent (100) actions ordinaires, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront uniquement nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter

et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 21 mars à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le vingt-deux décembre de chaque année et s'achève le vingt et un décembre de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, C. BLESS, M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16211. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013901/797.

(100007519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Cofidilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 18.343.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 janvier 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Jean-Jacques de LAUNOIT, Administrateur, administrateur de sociétés, 33, rue du Coq, B-1380 Lasne, Belgique;
- Monsieur Antoine de SCHORLEMER, Administrateur, administrateur de sociétés, 361, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Olivier FAULX, Administrateur, administrateur de sociétés, 66, avenue Hamoir, B-1180 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Didier LALOUX, Administrateur, économiste, 45, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen, Luxembourg;
- Monsieur Jacques MOULAERT, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, Quartier du Tailleur de Pierre, B-1380 Lasne, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2015.
L'assemblée générale du 14 janvier 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2015.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour COFIDILUX
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010014508/27.

(100007926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pléiade, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.619.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

- Joseph BENHAMOU, Président
(résidant professionnellement à CH-1213 PETIT-LANCY, 6B, route de Chancy)
- Christian MARECHAL
(résidant professionnellement à CH-1213 PETIT-LANCY, 6B, route de Chancy)
- Thierry WEBER
(résidant professionnellement à CH-1213 PETIT-LANCY, 6B, route de Chancy)

Réviseur d'Entreprises

- KPMG Audit S.à r.l.
(ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, Allée Scheffer)
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010014526/26.

(100008247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fipop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.470.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège de la société, le 6 novembre 2009.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Pratt Financial Services Ltd, immatriculé en Irlande sous le n° 304581, avec pour siège social 24 Main Street, Ballincollig, Country Cork, Ireland et représenté par M. Declan Harrington, domicilié à Bellingeary, Macroom Cork (Irlande)

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Mandat du commissaire:

En date du 24 décembre 2008, le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. B 142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF Abax Audit, R.C.S. B 27761 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010014525/19.

(100008156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.040.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Robert RECKINGER Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Pierre AHLBORN

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Philippe HOSS

(résidant professionnellement à L-2014 LUXEMBOURG, 2, Place Winston Churchill)

Mario KELLER

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Sam RECKINGER

(résidant professionnellement à L-1840 LUXEMBOURG, 40, boulevard Joseph II)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Luc RODESCH

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010014528/36.

(100008283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

John PAULY Président

(résidant professionnellement à L-2453 LUXEMBOURG, 12, rue Eugène Ruppert)

Michael JENSEN

(résidant professionnellement à L-2453 LUXEMBOURG, 12, rue Eugène Ruppert)

Sandra REISER

(résidant professionnellement à L-2453 LUXEMBOURG, 12, rue Eugène Ruppert)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010014527/26.

(100008252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pro-Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 76.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASCHARAGE, le 18 janvier 2010.

PRO-CONSTRUCTIONS SA, L-4917 BASCHARAGE

Signature

Référence de publication: 2010014617/12.

(100008124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Construction Moderne et Classique VALVASORI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 3, rue Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH, le 18 janvier 2010.
C.M.C. sàrl, L-5533 REMICH
Signature

Référence de publication: 2010014618/12.

(100008121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Wincra Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.493.

Le bilan au 16 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 18 janvier 2010.
WINCRA Promotion S.A., L-2610 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010014621/12.

(100008110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Capelli Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.093.

Le bilan au 14 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRISANGE, le 18 janvier 2010.
CAPELLI COIFFURE s.à r.l., L-5752 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2010014622/12.

(100008104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

StepWorx, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 109.340.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014627/10.

(100008525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Claxon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.
Pour la société CLAXON PARTICIPATIONS S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010014628/14.

(100008079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Avenida del Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.382.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010014629/12.

(100008028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.466.550,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 108.504.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 503,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 23rd, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole voting shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Schwan's European Holdings, S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.504, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated May 23rd, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on October 14th, 2005 under number 1039, amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated June 30th, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on December 6th, 2005 under number 1331, last amended by deed of the undersigned notary on December 23rd, 2009, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eighty-five million, seven hundred and thirty thousand, seven hundred and seventy-five Euro (EUR 85,730,775.-) represented by three million, four hundred and twenty-nine thousand, two hundred and thirty-one (3,429,231) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), which are owned as follows:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prenamed:	1,834,545
Schwan's European Holdings, S.à r.l.:	1,594,686
Total:	3,429,231

Accordingly, one million, eight hundred and thirty-four thousand, five hundred and forty-five (1,834,545) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining one million, five hundred and ninety-four thousand, six hundred and eighty-six (1,594,686) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The voting shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by sixty-three million, two hundred and sixty-four thousand, two hundred and twenty-five Euro (EUR 63,264,225.-), in order to decrease it from its present amount of eighty-five million, seven hundred and thirty thousand, seven hundred and seventy-five Euro (EUR 85,730,775.-)

to twenty-two million, four hundred and sixty-six thousand, five hundred and fifty Euro (EUR 22,466,550.-), through the cancellation of:

(i) the one million, five hundred and ninety-four thousand, six hundred and eighty-six (1,594,686) shares currently held by the Company; and

(ii) nine hundred and thirty-five thousand, eight hundred and eighty-three (935,883) shares currently held by the voting shareholder by absorption of part of the carried forward losses of the Company in the amount of twenty-three million, three hundred and ninety-seven thousand, seventy-five Euro (EUR 23,397,075.-).

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company was amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twenty-two million, four hundred and sixty-six thousand, five hundred and fifty Euro (EUR 22,466,550.-) represented by eight hundred and ninety-eight thousand, six hundred and sixty-two (898,662) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.503,

ici représenté par Ms. Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée votant unique de la société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, sous la dénomination de "Schwan's European Holdings, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 504, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2005 numéro 1039 et modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, le 6 décembre 2005 sous le numéro 1331, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions sept cent trente mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 85.730.775,-) représenté par trois millions quatre cent vingt-neuf mille deux cent trente et une (3.429.231) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, détenues comme ci-après:

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., prénommée:	1.834.545
Schwan's European Holdings, S.à r.l.:	1.594.686
Total:	3.429.231

Par conséquent, un million huit trente-quatre mille cinq cent quarante-cinq (1.834.545) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-six (1.594.686) parts sociales restantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont détenues par la Société et

n'emportent de ce fait aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pourcent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée votant a décidé de diminuer le capital social à concurrence de soixante-trois millions deux cent soixante-quatre mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 63.264.225,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions sept cent trente mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 85.730.775,-) à vingt-deux millions quatre cent soixante-six mille cinq cent cinquante Euros (EUR 22.466.550,-), par annulation de:

(i). l'entière part d'un million cinq cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-six (1.534.686) parts sociales détenues par la Société; et

(ii). neuf cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (935.883) parts sociales actuellement détenues par l'actionnaire votant par absorption d'une partie des pertes reportables de la Société d'un montant de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix sept mille soixante-quinze (EUR 23.397.075).

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions quatre cent soixante-six mille cinq cent cinquante Euros (EUR 22.466.550,-) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux (898,662) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1981. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2009.

H. BECK.

Référence de publication: 2010014395/137.

(100008513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Negus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.741.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009

L'assemblée accepte la démission de M. Gilles ABETTAN en tant qu'administrateur avec effet au 01/01/2010.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans avec effet au 01/01/2010:

- M. Henri BENGUIGUI né le 18 août 1952 à Casablanca demeurant 4 rue Chellah, Longchamp, 20000 Casablanca, Maroc, et

- Mme Nathalie BENAÏM, né le 07/06/1965 à Casablanca demeurant 4 rue Chellah, Longchamp, 20000 Casablanca, Maroc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014450/16.

(100008063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Stakotra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.333.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 juillet 2009
sur l'exercice 2008 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Monsieur Wolfgang Freymuth., administrateur, avec adresse à L-2551 Luxembourg, 55, avenue du X Septembre

Monsieur Burkhard Schönfeld, administrateur, avec adresse à D-44267 Dortmund, 19, Eichhörnchenweg.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 26, rue des Combattants

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Monsieur Wolfgang Freymuth, administrateur-délégué, avec adresse à L-2551 Luxembourg, 55, avenue du X Septembre.

L'administrateur-délégué a le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec adresse à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social comme suit:

De L-2551 Luxembourg, 55, avenue du X Septembre

à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010015095/31.

(100008738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Sky Ways Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.633.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 18 décembre 2009*

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les démissions de Madame SCHNEIDER Gabriele et de Monsieur SCHAEFFER Nicolas sont acceptées.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'administration du 25 juillet 2007 de coopter Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Giuseppe SINIGAGLIA. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SKY WAYS LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010015098/22.

(100008673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Ariston Partners s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 121.681.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 décembre 2009 que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 17/12/2009.

Pour Ariston Partners Sàrl

Damsor Limited

Le Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2010015099/18.

(100009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Romabau Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.639.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «ROMABAU CONSTRUCTIONS S.à r.l.» avec siège social à L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 112.639 ont pris la résolution de transférer le siège social vers L-9991 Weiswampach, 6, route de Beiler.

(signé:) S.CHRISTIAN, R.SCHRAUBEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010015096/18.

(100008714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.450,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.299.

Extrait des résolutions des associés du 31 décembre 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015118/17.

(100009265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.
